

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Les 4 déchèteries de Cœur du Var sont réservées aux habitants et entreprises du territoire
- > Les dépôts sauvages sont interdits. Les sites sont placés sous vidéosurveillance
- > La carte d'accès en déchèterie doit être présentée à chaque passage
- > **L'accès est gratuit et limité à 25 passages par an et à 1m³ par passage pour les véhicules de tourisme (avec ou sans remorque)**

Pour obtenir votre carte d'accès

2 possibilités :

1) Récupérez votre carte sur place au siège de la Communauté de communes Cœur du Var, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

2) Envoyez par mail à info-dechets@coeurduvar.com, le formulaire de demande de carte (à télécharger sur le site letriacoeur.fr), une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Votre carte vous sera ensuite envoyée par courrier postal

Professionnels

- L'accès des camions est soumis à validation par nos services
- L'accès est payant dès le premier apport et limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- Les déchets du BTP sont refusés. Les professionnels doivent s'orienter vers des négociants de matériaux ou des filières professionnelles
- Pour obtenir votre carte d'accès : Remettre sur place, au siège de la Communauté de Communes Cœur du Var, une pièce d'identité, un Kbis, la carte grise du véhicule, un RIB et une autorisation de prélèvement

SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE

> Jours et horaires d'ouverture

	L	M	M	J	V	S
Le Cannet-des-Maures	■	■	■	■	■	■
Flassans-sur-Issole	■		■		■	■
Pignans	■		■	■	■	■
Puget-Ville		■		■	■	■

8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Les 4 déchèteries intercommunales sont fermées les dimanches et jours fériés.

> Coordonnées

Flassans-sur-Issole

ZA les Peyrouas
Route de Cabasse
83340 Flassans-sur-Issole
Tél. : 04 94 72 01 37

Le Cannet-des-Maures

Route du Thoronet
83340 Le Cannet des Maures
Tél. : 04 94 73 21 30

Pignans

ZA la Lauve - Migranon
83790 Pignans
Tél. : 04 94 57 27 14

Puget-Ville

Chemin le Cade
83390 Puget-Ville
Tél. : 04 94 35 43 52



Les déchèteries
intercommunales
de Cœur du Var

**GUIDE
PRATIQUE**

UNE QUESTION, UN DOUTE ?
04 94 39 44 90
info-dechets@coeurduvar.com



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)
Quartier Précoumin, Route de Toulon,
83340 Le Luc-en-Provence



« Dépenses réalisées dans le cadre du projet
LIFE IP SMART WASTE - LIFE16 IPE FR 005 »

Les déchets acceptés



Bois - Portes et meubles en bois (sans vitre ni miroir), planches, parquets, volets, charpente

Exceptés : bois traités (peinture, vernis), palettes, cagettes, vitres et traverses SNCF



Cartons - Cartons ondulés vides, pliés et aplatis.

Exceptés : papier, plastique et polystyrène



Déchets diffus dangereux - Pots de peinture, produits phytosanitaires, bombes aérosols, radiographies

Exceptés : produits ménagers, produits non identifiés, extincteurs, cartouches de gaz, huile moteur



Déchets d'équipements électriques et électroniques - Petits électroménagers, ordinateurs, réfrigérateur



Encombrants - Sols en vinyle, isolants en sac, objets en plastique

Exceptés : bouteilles de gaz et déchets dangereux



Gravats - Béton, parpaings, briques, tuiles, carrelage, sanitaires

Exceptés : amiante, plâtre en sac, béton cellulaire de type Siporex



Hors froid - Gros électroménager sans moteur à gaz : cumulus, fours, lave-vaisselle, lave-linge



Métaux - Ferraille, fûts métalliques vides, tuyaux de plomberie, jantes

Exceptés : plastique et encombrants



Meubles - Mobilier d'intérieur et d'extérieur (canapé, fauteuil, lit, matelas, table, salon de jardin)



Plâtre - Placo, cloisons alvéolaires, carreaux de plâtre

Exceptés : doublage laine de verre ou polystyrène, sacs, colle et enduits



Pneus - Pneus de voiture et de motos

Exceptés : pneus de tracteurs, de poids lourds, chenilles, pneus avec jantes



Végétaux - Branches, feuilles, herbes

Exceptés : films et sacs plastique, palmier



Autres - Cartouches d'encre, huile de vidange, ampoules, batteries

Les déchets refusés



Ordures ménagères



Amiante et ciment



Déchets dangereux des professionnels

Donnons une seconde vie aux objets non utilisés



Des chalets du réemploi sont installés sur nos 4 déchèteries intercommunales.

Ils abritent les objets dont les propriétaires n'ont plus l'utilité et qui feront le bonheur de leur acquéreur (uniquement pour les résidents du territoire de Cœur du Var). **Plutôt que jeter, donnez !**

Comment utiliser les chalets du réemploi ?

• Je suis donneur

Je n'ai plus l'utilité d'un objet : je le dépose propre et en bon état au chalet du réemploi de l'une des 4 déchèteries de Cœur du Var.

• Je suis acquéreur

Je trouve un (ou des) objet(s) qui m'intéresse(nt) dans un chalet du réemploi de l'une des 4 déchèteries de Cœur du Var. Je le(s) prends, tout simplement !

Quels types d'objets ?

Livres, jouets, objets décoratifs, objets de puériculture, vaisselle, petit mobilier, outillage, petit électroménager...